



Convocation tribunal judiciaire pour audience de conciliation CAF

Par Plume2022

Bonjour,

J'ai pris connaissance d'une convocation au tribunal pour une audience de conciliation.

Mon adresse postale étant chez ma maman (à 900km) d'où je suis actuellement actuellement car je vis en camion aménagée, je ne vais pas pouvoir y assister.

N'ayant pas pris connaissance des courriers en recommandé envoyé à son adresse mais jamais récupérer. Ma maman m'informe d'un courrier simple pour cette convocation.

Il s'agit d'un trop perçu d'apl d'un montant de 955 euros, d'un appartement où je vivais il y a deux ans.

La caf m'envoie donc devant le tribunal judiciaire, au service saisie rémunération du travail, l'audience aura lieu le 21 mars, je suis au chômage depuis 3 semaines.

Au vu du trajet et du coup financier je ne pourrais pas y assister. puis je me faire représenter par la personne de mon choix?

Est ce que cette conciliation peut encore être annuler par le créancier et m'arranger directement avec la CAF?

Puis-je envoyé par écrit mes demandes (échancier, délai supplémentaire) au tribunal afin qu'ils puissent statuer sans ma présence?

Merci de votre aide
Cordialement